

Plan local d'urbanisme intercommunal

BILAN DE LA CONCERTATION

Annexe à la délibération tirant le bilan de la concertation, organisée dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de Loire Forez agglomération

Ce document a pour objet de venir compléter et illustrer les indications portées dans la délibération tirant le bilan de la concertation.

1. Information du public

- Sites internet

L'élaboration du PLUi a, depuis le début de la procédure, fait l'objet d'une page dédiée dans le site internet de Loire Forez agglomération et sur le site internet dédié au PLUi (créé en mars 2018).

Ces deux supports ont fait l'objet d'actualisations et de compléments réguliers, au fil de l'avancement de la procédure.

- Site internet de Loire Forez Agglomération

The screenshot shows the homepage of the Loire Forez Agglomeration website. At the top, there is a green header bar with the date '04.06.2024 10:00' and a link 'S'identifier'. Below the header, there is a navigation menu with links to 'SERVICES AU QUOTIDIEN', 'CONNAÎTRE L'AGGLO', 'ENTREPRENDRE', 'ACTUALITÉS', and a search icon. The main content area features a large aerial photograph of a rural landscape. Below the photo, there is a section titled 'PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)' with a brief description of what it is and its purpose. To the right, there are two sidebar boxes: 'Contact' and 'Liens associés'. The 'Contact' box contains information about planning urbanization and how to address a commune. The 'Liens associés' box lists three documents: 'Approbation du plan local d'urbanisme intercommunal à 45 communes (498,14 Ko, pdf)', 'Déroulé des modalités de collaboration entre la communauté d'agglomération et ses communes membres pour l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (265,32 Ko, pdf)', and 'Préscription du plan local d'urbanisme intercommunal de Loire Forez agglomération - Définition des objectifs pour les terrains et les modalités de la concertation avec le public (370,38 Ko, pdf)'.

Extrait de la page d'accueil dédiée au PLUi, sur le site de Loire Forez agglomération du 19 mars 2025

INTERCOMMUNAL (PLUi)



Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est un document stratégique, planifiant l'aménagement de notre territoire pour les années à venir.

Cette réglementation doit permettre de répondre aux besoins des habitants et de développer le territoire, tout en préservant l'environnement.

LE PLU INTERCOMMUNAL, C'EST QUOI ?

Le PLU Intercommunal définit le **projet d'aménagement et de développement durables (PADD)** de l'Agglomération pour les années à venir et le décline à travers **des zonages** (zones urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles et forestières...) **et un règlement**.

POURQUOI UN PLU INTERCOMMUNAL ?

Nous ne vivons plus seulement à l'échelle de notre commune : nous habitons dans une commune,

Contact

Service planification urbaine

Mail : planification@loireforez.fr

A priori !

Pour toute demande en lien avec une autorisation d'urbanisme, merci de vous adresser à la commune concernée.

Trouver les coordonnées d'une commune

Liens associés

Site Internet dédié au PLUi (www.plu.loireforez.fr)

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) (www.loireforez.fr)

Documents associés

Dépliant PLUi 2025 (440,03 Ko, pdf)

Approbation du plan local d'urbanisme intercommunal à 45 communes (420,14 Ko, pdf)

Extrait de la page d'accueil dédiée au PLUi, sur le site de Loire Forez agglomération du 17 octobre 2025

POURQUOI UN PLU INTERCOMMUNAL ?

Nous ne vivons plus seulement à l'échelle de notre commune : nous habitons dans une commune, nous travaillons ou étudions dans une autre, nous nous déplaçons pour faire nos courses ou pour pratiquer nos loisirs. **Les modes de vie ont changé** : nous sommes plus mobiles, nous consommons différemment, nos besoins en termes de services évoluent...

Il devient donc nécessaire d'**organiser et d'anticiper l'aménagement de notre territoire à une échelle plus large que celle de la commune**, pour préserver notre qualité de vie et permettre un développement harmonieux.

A savoir

Depuis le 13 décembre 2022, un document d'urbanisme intercommunal est en cours d'élaboration à l'échelle des 87 communes du territoire de Loire Forez agglomération. Il remplacera à terme les PLU et PLUi actuellement en vigueur, et se substituera au règlement national de l'urbanisme pour les communes non couvertes par un document d'urbanisme.

d'agglomération et ses communes membres pour l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (368,52 Ko, pdf)

Prescription du plan local d'urbanisme intercommunal de Loire Forez agglomération - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation avec le public (370,58 Ko, pdf)

En parallèle de l'élaboration du futur PLUi, et jusqu'à son approbation, les documents d'urbanisme opposables sont les suivants :

- Le PLUi approuvé le 13 décembre 2022 sur 45 communes du territoire Loire Forez (périmètre de l'ex-CALF avant fusion en 2017), faisant actuellement l'objet de deux procédures de modification
- Les PLU ou cartes communales sur les autres communes de Loire Forez disposant d'un document d'urbanisme
- Le règlement national de l'urbanisme (RNU) sur les communes sans document d'urbanisme

Documents d'urbanisme opposables sur le territoire intercommunal

Extrait de la page d'accueil dédiée au PLUi, sur le site de Loire Forez agglomération du 3 janvier 2025

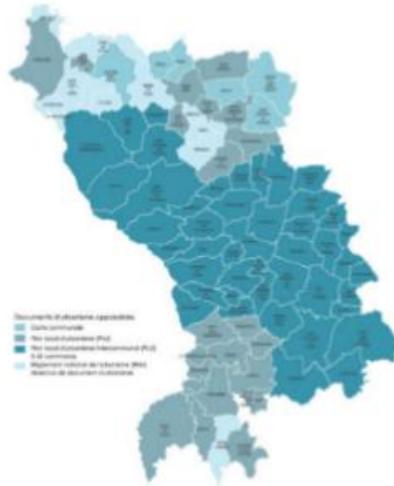
Accès

Depuis le 13 décembre 2022, un document d'urbanisme intercommunal est en cours d'élaboration à l'échelle des 45 communes du territoire de Loire Forez agglomération. Il succède à l'ensemble des documents d'urbanisme actuellement en vigueur (plans communaux, PLU, PLU), et se substitue au règlement communal de l'urbanisme pour les normes non recouvertes par un document d'urbanisme.

En parallèle de l'élaboration du futur PLUi, et jusqu'à son approbation, les documents d'urbanisme opposables sont les suivants :

- Le PLUi approuvé le 13 décembre 2022 sur 45 communes du territoire Loire Forez (périmètre de l'ex-CALF avant fusion en 2017). Il sera actualisé régulièrement à l'occasion de modifications.
- Les PLU ou cartes communales sur les autres communes de Loire Forez disposant d'un document d'urbanisme.
- Le règlement national de l'urbanisme (RNU) sur les communes sans document d'urbanisme.

Documents d'urbanisme opposables sur le territoire intercommunal



QUEL EST LE CALENDRIER D'ÉLABORATION DU PLUi DE LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION ?

Extrait de la page d'accueil dédiée au PLUi, sur le site de Loire Forez agglomération du 19 mars 2025

QUEL EST LE CALENDRIER DE LA DÉMARCHE ?

13 décembre 2022

- Approbation du PLUi sur 45 communes du territoire Loire Forez (périmètre de l'ex-CALF avant fusion en 2017)
- Lancement de l'élaboration du PLUi sur les 87 communes de Loire Forez agglomération

À partir de 2023

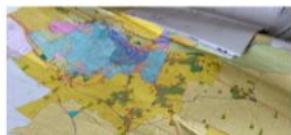
- Phase technique de l'élaboration du PLUi sur les 87 communes
- Concertation du public

COMMENT S'INFORMER SUR LA DÉMARCHE ?

Vous souhaitez en savoir plus sur le projet de PLU intercommunal ? Retrouvez des informations détaillées sur le site internet dédié : www.plui.loreforez.fr.

Voir les [questions/réponses sur le PLUi](#)

SUR LE MÊME SUJET



Extrait de la page d'accueil dédiée au PLUi, sur le site de Loire Forez agglomération du 21 octobre 2024

QUEL EST LE CALENDRIER D'ÉLABORATION DU PLUi DE LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION ?

A partir de 2025

- Au 1er janvier 2025, le territoire de Loire Forez agglomération est passé de 87 à 84 communes avec la création de deux communes nouvelles : Solore-En-Forez (fusion des communes déléguées de Saint-Laurent Rochefort, L'Hôpital-sous-Rochefort et Débats Rivière d'Orpr) et La Côte Saint Didier (fusion des communes de La Côte en Couzan et Saint-Didier sur Rochefort).
- Construction du volet réglementaire (plans de zonage, règlement écrit)

13 décembre 2022

- Lancement de l'élaboration du PLUi sur les 87 communes de Loire Forez agglomération

2023

- Elaboration du diagnostic territorial et définition des enjeux

2024

- Formalisation du projet d'aménagement et de développement durables (le PADD)
- Débats sur les grandes orientations politiques dans les 87 conseils municipaux et le conseil communautaire

COMMENT S'INFORMER SUR LA DÉMARCHE ?

Vous souhaitez en savoir plus sur le projet de PLU intercommunal ? Retrouvez des informations détaillées sur le site internet dédié : www.pluiloeforez.fr.

Voir les [questions/réponses sur le PLUi](#)

Extrait de la page d'accueil dédiée au PLUi, sur le site de Loire Forez agglomération du 19 mars 2025

QUEL EST LE CALENDRIER D'ÉLABORATION DU PLUi DE LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION ?

13 décembre 2022

- Lancement de l'élaboration du PLUi sur les 87 communes de Loire Forez agglomération

2023

- Elaboration du diagnostic territorial et définition des enjeux

2024

- Formalisation du projet d'aménagement et de développement durables (le PADD)
- Débats sur les grandes orientations politiques dans les 87 conseils municipaux et le conseil communautaire

A partir de 2025

- Au 1er janvier 2025, le territoire de Loire Forez agglomération est passé de 87 à 84 communes avec la création de deux communes nouvelles : Solore-En-Forez (fusion des communes déléguées de Saint-Laurent Rochefort, L'Hôpital-sous-Rochefort et Débats Rivière d'Orpr) et La Côte Saint Didier (fusion des communes de La Côte en Couzan et Saint-Didier sur Rochefort).

- Construction du volet réglementaire (plans de zonage, règlement écrit)

Fin 2025

- Arrêt du projet de PLUi en conseil communautaire.

COMMENT S'INFORMER SUR LA DÉMARCHE ?

Vous souhaitez en savoir plus sur le projet de PLU intercommunal ? Retrouvez des informations détaillées sur le site internet dédié : www.pluiloisiriousu.fr.

Voir les [questions/réponses sur le PLUi](#)

Extrait de la page d'accueil dédiée au PLUi, sur le site de Loire Forez agglomération du 21 juillet 2025

- Site internet dédié au PLUi de Loire Forez agglomération



Extrait du site dédié au PLUi du 17 octobre 2025



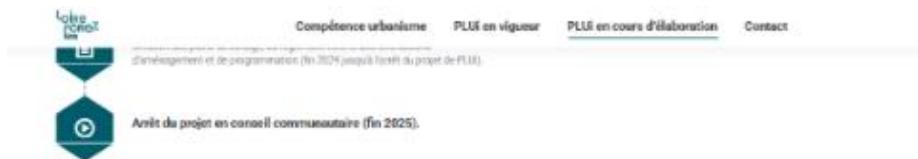
Extrait du site dédié au PLUi du 19 mars 2025



La phase de finalisation du projet



Extrait du site dédié au PLUi du 26 juin 2025



La phase de finalisation du projet



Tant que le nouveau PLUi n'est pas approuvé

Extrait du site dédié au PLUi du 21 juillet 2025



La phase de finalisation du projet



Extrait du site dédié au PLUi du 17 octobre 2025



17 Boulevard de la Préfecture - CS 30211
42605 Montbrison cedex



ENVOYER VOTRE MAIL
planification@loireforez.fr

Une question ? Écrivez-nous !

Nous avons à cœur de vous répondre au mieux et dans les plus brefs délais.

Pour toute question relative aux demandes d'autorisation d'urbanisme, nous invitons à vous rapprocher de votre commune.

Votre nom (obligatoire)

Votre adresse de messagerie (obligatoire)

Objet (obligatoire - sélectionner la procédure concernée)

—Veuillez choisir une option—
—Veuillez choisir une option—
PLUi 45
Concertation PLUi 87

Extrait du site dédié au PLUi du 18 mars 2025



17 Boulevard de la Préfecture - CS 30211
42605 Montbrison cedex

Une question ? Écrivez-nous !

Nous avons à cœur de vous répondre au mieux et dans les plus brefs délais.

Pour toute question relative aux demandes d'autorisation d'urbanisme, nous invitons à vous rapprocher de votre commune.

Votre nom (obligatoire)

Votre adresse de messagerie (obligatoire)

Objet (obligatoire - sélectionner la procédure concernée)

—Veuillez choisir une option—
—Veuillez choisir une option—
PLUi en vigueur
PLUi en cours d'élaboration

Envoyer

Extrait du site dédié au PLUi du 19 mars 2025

L'information a également été relayée sur les sites internet de communes :

arthun.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal/

The screenshot shows the homepage of the commune d'Arthun website. At the top, there's a banner with a photo of a road and the text "COMMUNE D'ARTHUN Site officiel". Below the banner is a blue navigation bar with links: Accueil, La commune, Infos Municipales, Vie communale, Urbanisme, Infos pratiques, Citoyenneté, Démarches en ligne, Tourisme, and Intercommunalité. The main content area has a title "Plan Local d'Urbanisme Intercommunal". To the right is a search bar labeled "Recherche..." and a sidebar titled "INFO'S" with a link "A NOTER". The "A NOTER" section contains a bulleted list: Recensement militaire citoyen, Autorisation de sorti, Bricolage - Jardinage, Calendrier de collect, and Objets trouvés. Below the "INFO'S" sidebar is another titled "AGENDA" with a small calendar table for October 2025.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Depuis le 7 juillet 2015, Loire Forez s'est engagée dans une démarche d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal en concertation avec les élus. Un seul document unique sera créé pour les 45 communes.

Qu'est-ce qu'un PLU?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un outil dédié à l'aménagement qui est régi par le code de l'urbanisme. Il concerne le domaine de l'habitat, du transport, de l'environnement ou encore de l'aménagement de zones d'activités économiques.

Il permet de « planifier » l'aménagement du territoire de manière cohérente, pour répondre aux besoins des habitants, permettre le développement local, tout en respectant l'environnement. Le PLU permet également de garantir une gestion économique des sols et de lutter contre l'étalement urbain et le gaspillage foncier.

Auparavant détenu par les communes, il devient dorénavant intercommunal (PLUI) à l'échelle de 45 communes (du territoire de l'ancienne Communauté d'agglomération Loire Forez).

Lorsque ce PLUI sera mis en place, il sera ensuite étendu à l'ensemble des 88 communes de la nouvelle agglomération Loire Forez.

http://www.loireforez.fr/site/gauche/menu_gauche/entreprendre_et_developper/amenagement_du_territoire/plui

Extrait du site internet d'Arthun

The screenshot shows the homepage of the Merle-Leignec website. At the top, there's a green header with the commune's logo and navigation links: Vie Municipale, Notre Territoire, Vivre à Merle Leignec, Temps Libre, Camping, and Actus. Below the header, there's a main content area with a green banner titled "PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) – 2023 début de la phase d'élaboration". The text explains that the PLUI is a document of urbanism that studies the functioning and challenges of the territory, constructs a project of territory, and formalizes rules of soil use. It concerns the domains of habitat, mobility, environment, or economic zone development. It also notes that in 2015, the former agglomeration Loire Forez and its 45 member municipalities engaged in the elaboration of a PLU intercommunal. The text continues to describe the creation of the new agglomeration Loire Forez, which includes 87 municipalities, and the start of the procedure for the 45 initial municipalities concerned. It mentions the construction of a unique urbanism document at the scale of the 87 municipalities of the Loire Forez agglomeration, starting in January 2023. The text also states that they are currently in the elaboration phase, during which a consultation register is open at the town hall. Finally, it says that once the project is completed, the administrative phase will begin, followed by a public inquiry. A sidebar on the left is titled "Le projet" and contains a link to "PLUI Loire Forez". At the bottom, there's a cookie consent message: "En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies destinées à collecter des statistiques de visites. J'accepte Non En savoir plus".

PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) – 2023 début de la phase d'élaboration

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'une intercommunalité, étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de territoire puis le formalise dans les règles d'utilisation du sol. Il concerne les domaines de l'habitat, de la mobilité, de l'environnement ou encore de l'aménagement de zones d'activités économiques.

En 2015, l'ex-communauté d'agglomération Loire Forez et ses 45 communes membres se sont engagées dans l'élaboration d'un PLU intercommunal.

Suite à la création de la nouvelle agglomération, réunissant désormais 87 communes, le conseil communautaire a décidé en mars 2017 de poursuivre la procédure sur les 45 communes initialement concernées.

La construction d'un document d'urbanisme unique à l'échelle des 87 communes de Loire Forez agglomération dont Merle-Leignec a démarré en janvier 2023.

Nous sommes actuellement dans la phase d'élaboration durant laquelle un registre de concertation est ouvert en mairie.

Lorsque le projet sera arrêté la phase administrative débutera. Une enquête publique sera organisée.

Le projet

PLUI Loire Forez

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies destinées à collecter des statistiques de visites. J'accepte Non En savoir plus

Extrait du site internet de Merle-Leignec



VOTRE Mairie



AU QUOTIDIEN



LOISIRS & DÉCOUVERTES

VILLE DE MONTBRISON

0 4 77 96 18 18

ACCUEIL > VOTRE Mairie > URBANISME > PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

POURQUOI UN PLU INTERCOMMUNAL ?

Parce que nous ne vivons plus seulement à l'échelle de notre commune : nous habitons dans une commune, travaillons ou étudions dans une autre, nous déplaçons pour faire nos courses ou pour pratiquer nos loisirs. Les modes de vie ont changé : nous sommes plus mobiles, nous consommons différemment, nos besoins en termes de services évoluent... Il devient donc nécessaire d'anticiper et d'organiser l'aménagement de notre territoire à une échelle plus large que celle de la commune, pour préserver notre qualité de vie et permettre un développement harmonieux.

En 2015, l'ex-communauté d'agglomération Loire Forez et ses 45 communes membres se sont engagées dans l'élaboration d'un PLU intercommunal. L'objectif ? Partager une vision commune de l'aménagement de l'espace et de la planification urbaine sur l'ensemble du territoire, mais aussi mutualiser les moyens et favoriser la solidarité entre les communes membres de l'agglomération.

Suite à la création de la nouvelle agglomération, réunissant désormais 87 communes, le conseil communautaire a décidé en mars 2017 de poursuivre la procédure sur les 45 communes initialement concernées. Une réflexion sera engagée ultérieurement pour



Inscription Newsletter

OK

EN DIRECT AVEC VOS ÉLUS

INFO CIRCULATION

E-ANNUAIRE

DÉMARCHES EN LIGNE

CONTACTER LA MAIRIE

CAMPING DU SURIZET

N° VERT VOIRIE 0800 201208

RDV IDENTITÉ &

Extrait du site internet de Montbrison

Lundi : 14h-18h Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi : 8h30 - 12h ☎ 04.77.30.72.55

ACCUEIL **MAIRIE** VIE DU VILLAGE DÉCOUVRIR INFOS UTILES ACTUALITÉS



Loire Forez agglo a lancé, par délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2015, une procédure d'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal à l'échelle de 45 communes de son territoire (périmètre de l'ex-communauté d'agglomération Loire Forez).

Conformément au code de l'urbanisme, le projet de PLUi a été arrêté le 26 janvier 2021 puis soumis à l'avis des communes et des personnes publiques associées, avant d'être arrêté à nouveau le 23 novembre 2021. L'enquête publique s'est ensuite déroulée du 3 janvier au 10 février 2022. Au terme de cette phase, la commission enquête publique a rendu son rapport et ses conclusions à LFa.

Après analyse de l'ensemble des avis sur le projet, LFa a finalisé son projet de PLUi. Des modifications ont été apportées au document avant de soumettre le projet à l'approbation du conseil communautaire, le 13 décembre 2022.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) entré en vigueur en date du 20 décembre 2022 remplace l'ancien PLU. Il est consultable en ligne sur le site www.plu.loireforez.fr ou directement en cliquant [ICI](#) et le sera prochainement sur le Géoportail de l'urbanisme [www.geoportail-urbanisme.gouv.fr](http://geoportail-urbanisme.gouv.fr). La procédure de modification simplifiée n°1 du PLUi a été approuvée le 12 décembre 2023.

Le PLUi a pour objet de définir et d'organiser le développement du territoire et le cadre de vie au sein de 45 communes de Loire Forez agglo dont Périgueux. Cet outil réglementaire fixe les modalités de mise en œuvre des objectifs d'aménagement et de développement durables du territoire en définissant les règles d'occupation des sols applicables sur toutes les parcelles. En instaurant un droit propre à chaque parcelle correspondant à une zone il fixe notamment les règles et les servitudes, délimite les zones urbaines, agricoles et naturelles et définit les modalités d'implantation des constructions.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) POUR PERIGUEUX :

- Délibération d'approbation du PLUi du 13 12 2022
- Délibération n°19 relative au lancement de la procédure de modification n°1 du PLUi à 45
- Délibération n°36 modification simplifiée n°1
- Règlement carte graphique complète
- Règlement graphique zone 40
- Règlement graphique zone 41

Conseil municipal

Urbanisme

Démarches administratives

Panorama

Délibérations

Infos utiles

Diaporama
40 ans de municipalité

CORRESPONDANTE PRESSE

Yvette CHARRET

06 71 46 49 33

04 77 50 38 05

Extrait du site internet de Périgueux

Plaquette

Une plaquette d'information sur le PLUi, créée en 2024 (éditée en 6000 exemplaires) et actualisée en 2025 (mise à disposition du site internet de Loire Forez agglomération et sur le site dédié au PLUi), a été mise à disposition des habitants dans toutes les mairies du territoire et dans le hall d'accueil de l'Hôtel d'agglomération.

The infographic is divided into several sections:

- Top Left:** A circular image of a rural landscape with three location pins (green, red, orange) overlaid. To its right are five icons representing: ÉCONOMIE (stacked coins), HABITAT (house), CADRE DE VIE (tree), MOBILITÉ (car with arrows), and ENERGIE (leaf).
- Center:** The title "PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL Tous concernés !" is displayed. Below it is the "Loire Forez Agglo" logo.
- Top Right:** A section titled "QUI LE PLU INTERCOMMUNAL, C'EST QUOI ?" featuring a map of the intercommunal area and text explaining the PLUi's role in determining urban planning conditions at the intercommunal level.
- Bottom Right:** A section titled "QUI LES SONT LES COMMUNES CONCERNÉES ?" with a map of the 87 concerned municipalities and a summary of the population (113,000 inhabitants) and area (132,000 hectares).
- Middle Left:** A section titled "QUEL EST LE CALENDRIER DE LA DÉMARCHE ?" detailing the timeline from 2023 to 2028.
- Middle Right:** A section titled "QUI VA ÉLABORER LE PLU INTERCOMMUNAL ?" explaining the involvement of 87 municipalities and various stakeholders.
- Bottom Right:** A section titled "COMMENT S'INFORMER ?" providing contact information for inquiries.
- Bottom Left:** A section titled "COMMENT S'EXPRIMER ?" listing various ways to participate, including registries, public meetings, and surveys.
- Bottom Center:** The "Loire Forez Agglo" logo and a QR code.

Visuel de la première version de la plaquette



Visuel page 1 de la seconde version de la plaquette sur le site internet dédié au PLUi

LE PLU INTERCOMMUNAL, C'EST QUOI ?

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui détermine les conditions d'aménagement à l'échelle de l'intercommunalité. Comme un PLU commun, il définit les règles juridiques d'utilisation des sols, à partir desquelles les maires délivrent les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager...) pour les particuliers, les professionnels ou les organismes publics.

UN PLU INTERCOMMUNAL, POURQUOI ?

Nous ne vivons plus seulement à l'échelle de notre commune : nous habitons dans une commune, nous travaillons ou étudions dans une autre, nous nous déplaçons pour faire nos courses ou pour pratiquer nos loisirs.

Il devient donc nécessaire d'organiser et d'anticiper l'aménagement de notre territoire à une échelle plus large que celle de la commune, pour préserver notre qualité de vie et permettre un développement harmonieux.

Dès son approbation, le PLUi viendra remplacer les documents d'urbanisme en vigueur afin de garantir une politique d'aménagement du territoire globale et cohérente, dans le cadre de la loi Climat et résilience.

QUI ÉLABORE LE PLU INTERCOMMUNAL ?

Loire Forez agglomération pilote l'élaboration du PLUi, en collaboration étroite avec les communes du territoire intercommunal, dans le respect de leur diversité et de leurs spécificités.

Maires, conseils municipaux, services communaux et intercommunaux sont associés à la démarche d'élaboration du PLUi intercommunal, à travers diverses instances et temps d'échanges (groupes de secteurs géographiques, conférence des maires, travail en commune, débat en conseils municipaux, etc.).

La démarche de coconstruction permettra d'aboutir à un projet partagé respectant les intérêts de chacun, en cohérence avec la vision communautaire.

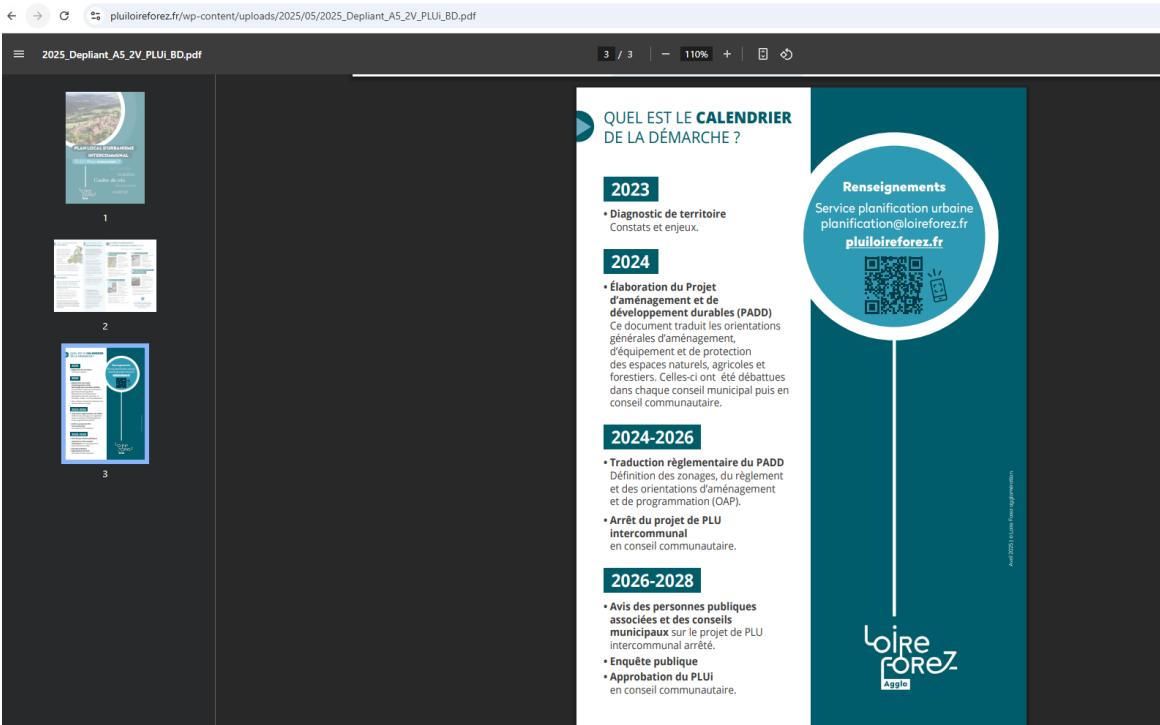
LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Il s'articule autour de **4 axes**

- DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET EMPLOI**
 - Conjuguer l'accès aux entreprises et la gestion raisonnée du foncier
 - Améliorer la qualité urbaine, paysagère et environnementale des zones économiques
 - Diversifier l'offre de commerces et services de proximité
 - Soutenir l'activité agricole et silvicole
 - Renforcer l'attractivité touristique de notre territoire
- MOBILITÉS DURABLES**
 - Améliorer et diversifier les modes de déplacement
 - Adapter les aménagements aux modes doux
 - Contribuer à faire évoluer les déplacements quotidiens
- PRÉSÉRATION DES RÉSOURCES ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**
 - Réduire la fragmentation des espaces naturels et agricoles en luttant contre l'artificialisation du sol
 - Conserver la ressource en eau
 - Préserver les espaces naturels remarquables et la nature
 - Développer la nature en ville
 - Encourager la sobriété énergétique et la production d'énergies renouvelables
 - Favoriser l'économie circulaire et la réduction des déchets
- HABITAT ET CADRE DE VIE**
 - Promouvoir un développement résidentiel moins consommateur d'espace
 - Faciliter le parcours résidentiel et familial et offrir des logements adaptés aux situations familiales
 - Valoriser le patrimoine bâti et naturel
 - Préserver les qualités paysagères des territoires
 - Garantir aux habitants un niveau d'équipement suffisant
 - Redonner de l'attrait aux espaces publics

Protéger notre cadre de vie et permettre un développement durable, équilibré et solidaire de notre territoire, voici les enjeux du PLUi.

Visuel page 2 de la seconde version de la plaquette sur le site internet dédié au PLUi



Visuel page 3 de la seconde version de la plaquette sur le site internet dédié au PLUi

Publications

Divers articles ont été publiés sur le PLUi, dans le magazine de Loire Forez agglomération, mais également dans la presse locale ou encore dans les publications communales.

- 4 articles ont été publiés dans le Loire Forez Magazine :
 - Loire Forez Mag janvier à avril 2024 : « Un nouveau Plan Local d'Urbanisme pour l'ensemble du territoire »

PLUi

Un nouveau Plan Local d'Urbanisme pour l'ensemble du territoire

Nous franchissons une étape significative dans la gestion de l'aménagement urbain et nous entamant la procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) couvrant l'ensemble de nos 87 communes membres.

Le lancement d'un PLUi à l'échelle de nos 87 communes constitue aujourd'hui une nouvelle étape dans l'exercice de la compétence planification urbaine et dans la construction de l'agglomération. L'engagement de ce PLUi permet d'intégrer les évolutions législatives et doit répondre aux objectifs fixés par la loi climat et résilience d'août 2023, dont l'un des axes majeurs est la lutte contre la consommation foncière et l'efficacité des sols.

Objectifs de la démarche :

Le PLUi va porter une même vision du territoire, définir des orientations d'aménagement et de développement à long terme, favoriser la solidarité entre les communes, reconnaître leurs spécificités, et mutualiser les moyens pour répondre aux objectifs imposés par la loi.

Il ambitionne également de renforcer l'attractivité du territoire, préserver notre identité et assurer un développement équilibré.

Plus d'informations : www.plui.loireforez.fr

Pourquoi un PLUi à 87 ?

Pour la collectivité :

- Porter une vision d'avenir et bâtir un projet commun d'aménagement et de développement ;
- Définir les orientations de l'action publique sur 10 à 15 ans ;
- Favoriser la solidarité entre les communes membres ;
- Mutualiser les ressources pour l'élaboration du PLUi.

Pour le territoire :

- Renforcer l'attractivité et préserver notre identité ;
- Assurer un développement équilibré à l'échelle communautaire ;
- Prendre en compte les défis climatiques et environnementaux ;
- Garder la qualité de vie des habitants.

L'année 2023 a été consacrée à la mise en place des instances politiques de pilotage et au diagnostic du territoire. En 2024, une phase cruciale débutera avec la consultation des citoyens et acteurs locaux.



« Ce nouveau PLUi témoigne de notre engagement en faveur d'un aménagement du territoire durable, en adéquation avec les enjeux contemporains, pour une vision partagée et équilibrée du territoire. »

Patrick Ledieu, vice-président délégué à la planification, à l'urbanisme et au plan local d'urbanisme intercommunal, maire de Saint-Bonnet-le-Château

Extrait du Loire Forez Mag, édition janvier à avril 2024

- Loire Forez Mag mai à août 2024 : « Quel aménagement du territoire pour demain ? »

Quel aménagement du territoire pour demain ?

Nous préparons, Agglo et communes, le futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Il couvre l'ensemble du périmètre communautaire (87 communes), répondant ainsi collectivement à l'obligation de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec la Loi climat et résilience.

La Loi climat et résilience

En France, au cours de la dernière décennie, 24 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers en moyenne ont été urbanisés chaque année, soit près de cinq terrains de football par heure. Les conséquences sont multiples : les sols sont évidemment lessivés de la biodiversité, aggravaient le risque d'inondation, limitation du stockage carbone, mais aussi socio-économique (diminution du potentiel de production agricole, coûts des équipements publics, augmentation des temps de déplacements et de la facture énergétique pour les ménages, etc.).

Face à ce constat, la France s'est fixée, dans le cadre de la loi Climat et résilience du 22 juillet 2022, l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050, avec une trajectoire en deux temps :

- Réduire de moitié la consommation d'espaces entre 2023 et 2034 par rapport à la situation précédente (base - 50% en 10 ans).
- Puis, à l'horizon 2050 atteindre une artificialisation nette des sols de 0% (c'est à dire autant de surfaces « naturelles » que de surfaces artificielles).

Vous souhaitez vous informer et participer ? Plusieurs solutions :

Des registres de concertations sont mis à votre disposition dans votre mairie ;

Des réunions publiques :

- ... Jeudi 16 mai à 19h30 à Saint-Martin-en-Forez
Salle Bernard Roudy
- ... Jeudi 23 mai à 19h30 à Boloz sur Lignon
Salle des fêtes
- ... Mercredi 29 mai à 19h30 à Ecotay l'Orme
Salle des fêtes

Et six réunions à venir au second semestre 2024...
Un site internet dédié : [www.plui.loireforez.fr](http://plui.loireforez.fr)

23

Extrait du Loire Forez Mag, édition mai à août 2024

- Loire Forez Mag septembre à décembre 2024 : « PLUi : Comment favoriser une urbanisation durable et harmonieuse dans les prochaines années ? »

Comment favoriser une urbanisation durable et harmonieuse dans les prochaines années ?

En réponse à l'obligation de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec la Loi climat et résilience, nous poursuivons l'élaboration du PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) aux côtés des 87 communes du territoire. L'objectif est de préserver notre qualité de vie et de permettre un développement harmonieux, solidaire et équilibré du territoire.

Pour atteindre le « Zéro Artificialisation Nette des sols » (ZAN) en 2050 prévu dans la Loi climat et résilience, le PLUi poursuit 4 objectifs majeurs :

- conforter le dynamisme économique et la création d'emplois au regard des besoins et des atouts de notre territoire ;
- garantir un cadre de vie de qualité pour chacun d'entre vous ;
- faciliter les mobilités et développer les modes de déplacement durables ;
- préserver les ressources du territoire en prenant en compte les enjeux environnementaux.

Pourquoi un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ?

Le PADD est le document central du futur PLUi, qui fixe les objectifs politiques et les grandes orientations d'aménagement de notre territoire intercommunal pour les années à venir.

Il a pour ambition de :

- protéger et préparer notre territoire aux défis de demain de manière réaliste ;
- garantir un territoire de la proximité (emplois, services, mobilité, attractivité, etc.) accessible à tous ;
- préserver les ressources et encourager le développement durable et la transition énergétique (agriculture locale, énergies renouvelables, économie circulaire, etc.) ;
- renforcer la solidarité et la singularité de notre territoire.

De nouveaux rendez-vous planifiés pour vous informer

Après l'organisation de réunions de concertation avec les habitants en mai dernier, de nouvelles réunions publiques sont programmées pour mieux appréhender les orientations politiques en matière d'aménagement du territoire :

- ... Mercredi 6 novembre à 19h30
Boisset-Saint-Priest
- ... Jeudi 7 novembre à 19h30
Saint-Georges-Haute-Ville
- ... Mercredi 13 novembre à 19h30
Sall-sous-Couzan
- ... Mercredi 27 novembre à 19h30
Saint-Jean-Solymieux
- ... Jeudi 5 décembre : 19h30
Châtel-d'Uzore
- ... Mercredi 11 décembre à 19h30
Saint-Priest-la-Ville

Ressources à consulter sur : plui.loireforez.fr

23

Extrait du Loire Forez Mag, édition septembre à décembre 2024

- Loire Forez Mag janvier 2025 : « Vers un développement urbain moins consommateur d'espace »

● **Vers un développement urbain moins consommateur d'espace**

L'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) se poursuit.

L'agglomération et les communes travaillent désormais à la construction du volet réglementaire, c'est-à-dire à la construction du plan de zonage et à la définition des règlements associés qui définiront ce qu'il est possible de faire ou non sur chaque parcelle de terrain.

L'un des enjeux majeurs du PLUi, qui doit s'inscrire dans la trajectoire imposée par la loi climat et résilience, est de permettre un développement du territoire, plus sobre en matière de consommation d'espace et d'artificialisation des sols.

Plus d'infos : plui.loireforez.fr
Panneaux d'information exposés dans plusieurs sites du territoire (détails et calendrier sur notre site web).

JAN VIER 2025

25

Extrait du Loire Forez Mag, édition janvier 2025

- Plusieurs communes ont également publié des articles sur le plan local d'urbanisme intercommunal de Loire Forez agglomération dans leurs bulletins communaux.

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

- Être propriétaire occupant, primo-accédant ou propriétaire bailleur.
- Ne pas avoir commencé les travaux avant le dépôt de demande de subvention.
- Faire réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment.
- Les aides financières sont accordées sous condition de ressources.

Des permanences près de chez vous (sur rendez-vous) :

- Solida dans notre France services
17 rue de Roanne
42130 Boën-sur-Lignon
Le 1^{er} jeudi du mois
de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h.
Sur RDV au 04 77 58 42 03.
- Maison Départementale de l'Habitat et du Logement
53 rue de la République
42600 Montbrison
Tous les vendredis
de 9h à 12h30
et de 13h30 à 16h.

PETITE ENFANCE

Nous prenons le relais pour vos enfants !

Parents ou futurs parents, vous recherchez un mode de garde pour vos enfants ou avez besoin d'aide dans vos démarches administratives pour la garde de vos enfants ?

Assistants maternels, vous souhaitez participer à des temps de jeux et d'éveils ou avez besoin de renseignements administratifs ?

N'hésitez pas à prendre contact avec le relais petite enfance le plus proche de chez vous !

7 relais près de chez vous

L'Agglomération compte 7 relais petite enfance situés à Montbrison, Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Just-Saint-Rambert, Sainte-Agathe-la-Bouteresse, Sury-le-Comtal, ainsi que 2 relais itinérants nord et centre.

Nos animateurs vous accueillent au sein du relais dont dépend votre commune.

Plus d'infos : loireforez.fr rubriques Services ou quotidien/Enfance et jeunesse.

URBANISME

Vers un PLUi à 87 communes

Le lancement d'un **plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)** à l'échelle des 87 communes membres constitue aujourd'hui une nouvelle étape pour Loire Forez Agglo dans l'exercice de sa compétence planification urbaine, et dans la construction de l'agglomération.

Cet engagement sur l'ensemble du territoire doit permettre d'intégrer les évolutions et les objectifs fixés par la loi climat et résilience. L'un des axes majeurs : la lutte contre la consommation foncière et l'artificialisation des sols.

Ce nouveau cadre commun d'urbanisme est une démarche de cohérence territoriale afin de :

- Partager une vision d'avenir d'aménagement et de développement
- Définir les orientations d'action publique à 10 ou 15 ans
- Favoriser la solidarité entre les 87 communes de Loire Forez, jouer sur la complémentarité des bassins de vie.

Vous souhaitez être informé du PLUi et de son calendrier ? Connectez-vous sur le site Internet dédié : www.plui.loireforez.fr.

VIE COMMUNALE Urbanisme - Aménagement du Territoire

URBANISME :

La commune de Saint-Cyprien, adhère par convention au service du droit du sol. C'est un service de Loire Forez Agglomération pour instruire les dossiers d'urbanisme, en proposant au Maire, une décision technique et juridiquement fiable au regard du document d'urbanisme en vigueur (PLU).

Pour rappel depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez effectuer vos démarches d'urbanisme par le biais d'un site sécurisé.

Ceci s'appelle la dématérialisation, ce qui permet de traiter plus simplement et plus rapidement vos demandes.

Voici l'adresse : <https://loreforez.geosphere.fr/gui-chet-unique>

Vous pouvez également consulter notre site internet, rubrique Urbanisme afin de trouver tous les documents nécessaires avec les explications.

<https://www.saintcyprien.fr/categorie/vie-locale/urbanisme/>

Madame HAYRAUD Agnès, agent de la commune reste disponible, aux heures de permanences, les lundis après-midi de 13h30 à 17h et les jeudis matin de 8h30 à 12h, pour vous expliquer toutes les démarches.

Pour l'année écoulée 2023, nous avons instruits 67 dossiers de déclarations préalables (clôtures, panneaux photovoltaïques...). En 2022, 75 dossiers avaient été déposés.

Pour les permis de construire, en 2023, nous avons gérés 11 dossiers et 27 dossiers traités en 2022.

Concernant les ventes de biens immobiliers, en 2023 nous avons signés 37 certificats d'urbanisme et 35 pour 2022.

PLUI :

Depuis la fin de l'année 2022, s'applique sur notre commune le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Ce plan s'applique sur 45 communes de Loire Forez Agglomération.

Il a été décidé par le Conseil Communautaire, de travailler un PLUI sur l'ensemble du territoire de Loire Forez Agglomération, soit les 87 communes. Nous aurons l'occasion de faire des points réguliers sur ce sujet.

FRICHE AFL :

Vous pouvez constater que des travaux importants se tiennent sur l'ancien site « AFL » avenue de Montbrison.

Cette friche va devenir prochainement un ensemble de « commerces ».

La municipalité reste attentive à ce dossier.



Laurine Gauvain



4

Extrait du bulletin municipal de Saint-Cyprien

HABITAT

Quelles aides à la rénovation ?

Loire Forez Agglo accompagne les propriétaires (occupants ou bailleurs) et les primo-accédants dans la rénovation de leur logement.

En quoi consiste l'accompagnement de l'Agglo ?

Pour votre projet d'habitat ancien, Loire Forez agglomération propose :

- . Des aides financières en fonction de vos ressources
- . Une équipe de professionnels à votre disposition pour le montage des dossiers de demande de subvention
- . Un accompagnement personnalisé et gratuit tout au long de votre projet

Quels types de projets sont éligibles ?

- . Adaptation à la perte d'autonomie : Mont-escalier, aménagement salle de bain, création d'une chambre en rez-de-chaussée, etc.
- . Réhabilitation lourde : Gros œuvre, électricité, sanitaires, etc.
- . Performance énergétique : Isolation, chauffage, ventilation, etc.
- . Mise en location de logements vacants en centre bourg.

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

- . Être propriétaire occupant, primo-accédant ou propriétaire bailleur.
- . Ne pas avoir commencé les travaux avant le dépôt de demande de subvention
- . Faire réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment

Les aides financières sont accordées sous condition de ressources.

Des permanences près de chez vous (sur rendez-vous) :

. Soliha dans notre France services - 17 rue de Roanne - 42130 Boën-sur-Lignon Le 1er jeudi du mois de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Sur RDV au 04 77 58 42 03.

. Maison Départementale de l'Habitat et du Logement - 53 rue de la République - 42600 Montrivson

Tous les vendredis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h.

URBANISME

Vers un PLUi à 87 communes

Le lancement d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle des 87 communes membres constitue aujourd'hui une nouvelle étape pour Loire Forez Agglo dans l'exercice de sa compétence planification urbaine, et dans la construction de l'agglomération.

Cet engagement sur l'ensemble du territoire doit permettre d'intégrer les évolutions et les objectifs fixés par la loi climat et résilience. L'un des axes majeurs : la lutte contre la consommation foncière et l'artificialisation des sols.

Ce nouveau cadre commun d'urbanisme est une démarche de cohérence territoriale afin de :

- Partager une vision d'avenir d'aménagement et de développement
- Définir les orientations d'action publique à 10 ou 15 ans
- Favoriser la solidarité entre les 87 communes de Loire Forez, jouer sur la complémentarité des bassins de vie.

Vous souhaitez être informé du PLUi et de son calendrier ? Connectez-vous sur le site internet dédié : www.plui.loireforez.fr.

Petit rappel : un registre de concertation du public est à disposition à la mairie de St Etienne le Molard.

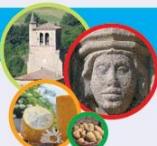
ILLIWAP : L'AGGLO DANS VOTRE POCHE !



A l'heure de l'information omniprésente sur nos écrans, comment faire le tri et se renseigner sur l'actualité ultra locale ? C'est le pari réussi de l'application mobile (gratuite) illiwap sur laquelle vous retrouvez à présent "Loire Forez Agglo".



INFORMATIONS LOIRE-FOREZ



enfants ?

Assistants maternels, vous souhaitez participer à des temps de jeux et d'éveils ou avez besoin de renseignements administratifs ?

N'hésitez pas à prendre contact avec le relais petite enfance le plus proche de chez vous !

Missions: Les relais petite enfance gérés par Loire Forez Agglo sont des lieux d'information, de rencontres, d'écoute et d'animation à destination des parents employeurs, enfants, assistants maternels et gardes à domicile.

Activités :

- Aide à la recherche d'un mode de garde : assistant maternel agréé, garde à domicile, structure collective.
- Renseignements et conseils sur les démarches administratives concernant la garde d'enfants (contrat de travail, aide financière ...). C'est aussi un lieu de ressources et d'informations.
- Activités éducatives et éveil pour les enfants de 0 à 6 ans, sociabilisation des enfants. 7 relais près de chez vous. L'Agglomération compte 7 relais petite enfance situés à Montbrison, Saint-Bonnet-le Château, Saint-Just Saint-Rambert, Sainte-Agathe-la-Bouteresse, Sury-le-Comtal, ainsi que 2 relais itinérants nord et centre.

Nos animateurs vous accueillent au sein du relais dont dépend votre commune.

Plus d'infos : loireforez.fr rubriques Services au quotidien/Enfance et jeunesse.

URBANISME

Vers un PLUi à 87 communes

Le lancement d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle des 87 communes membres constitue aujourd'hui une nouvelle étape pour Loire Forez Agglo dans l'exercice de sa compétence planification urbaine, et dans la construction de l'agglomération.

Cet engagement sur l'ensemble du territoire doit permettre d'intégrer les évolutions et les objectifs fixés par la loi climat et résilience. L'un des axes majeurs : la lutte contre la consommation foncière et l'artificialisation des sols .

Ce nouveau cadre commun d'urbanisme est une démarche de cohérence territoriale afin de :

Partager une vision d'avenir d'aménagement et de développement

Définir les orientations d'action publique à 10 ou 15 ans

Favoriser la solidarité entre les 87 communes de

Loire Forez , jouer sur la complémentarité des bassins de vie.

Vous souhaitez être informé du PLUi et de son calendrier ?

Connectez-vous sur le site internet dédié : www.plui.loireforez.fr.

Loire Forez Agglo

illiwap

Toute l'actualité de votre agglo et de votre commune au creux de la main !

100% gratuit sans inscription sans publicité

Scannez ce code QR pour accéder à illiwap et vous abonner à Loire Forez agglo et à votre commune.

- [Une exposition sur le PLUi](#)

Une exposition permanente a été installée mi 2024 à l'Hôtel d'agglomération Loire Forez composée dans un premier temps de deux panneaux présentant les enjeux du PLUi et les différentes phases d'élaboration de ce document d'urbanisme intercommunal. Cette exposition a été complétée fin 2024 d'un troisième panneau présentant les objectifs politiques portés au sein du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Une exposition itinérante a été réalisée de janvier à septembre 2025, sous forme de 3 roll-up, dans les mairies de 12 communes couvertes par le projet.

Communes	Lieu d'exposition	Date
Montbrison	Mairie	07.01.2025 au 16.02.2025
Saint-Just-Saint-Rambert	Mairie	07.01.2025 au 16.02.2025
Savigneux	Mairie	18.02.2025 au 30.03.2025
Sury-le-Comtal	Mairie	18.02.2025 au 30.03.2025
Saint-Romain-le-Puy	Mairie	01.04.2025 au 11.05.2025
Usson-en-Forez	Mairie	01.04.2025 au 11.05.2025
Chalmazel-Jeansagnière	Mairie	13.05.2025 au 22.06.2025
Bonson	Mairie	13.05.2025 au 22.06.2025
Saint-Bonnet-le-Château	Mairie	24.06.2025 au 17.08.2025
Noirétable	Mairie	24.06.2025 au 17.08.2025
Boën-sur-Lignon	Mairie	19.08.2025 au 29.09.2025
Saint-Marcellin-en-Forez	Mairie	19.08.2025 au 29.09.2025

Tableau de répartition de l'exposition itinérante en communes

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Tous concernés !

LE PLU INTERCOMMUNAL, C'EST QUOI ?

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui détermine les conditions d'aménagement à l'échelle de l'intercommunalité. Exactement comme un PLU communal, il définit les règles juridiques d'utilisation des sols, à partir desquelles les maires délivrent les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager...) pour les particuliers, les professionnels ou les organismes publics.



QUELLES SONT LES COMMUNES CONCERNÉES ?

L'élaboration d'un nouveau plan local d'urbanisme intercommunal a été lancée en décembre 2022. Cette démarche concerne les 87 communes de Loire Forez agglomération.

113 000 | 132 000
 habitants hectares



UN PLU INTERCOMMUNAL, POURQUOI ?

Nous ne vivons plus seulement à l'échelle de notre commune : nous habitons dans une commune, nous travaillons ou étudions dans une autre, nous nous déplaçons pour faire nos courses ou pour pratiquer nos loisirs.

Il devient donc nécessaire d'organiser et d'anticiper l'aménagement de notre territoire à une échelle plus large que celle de la commune, pour préserver notre qualité de vie et permettre un développement harmonieux.

 **DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ**

 **PROJET DE TERRITOIRE**

 **AVEC LES COMMUNES**

Dès son approbation, le PLUi viendra remplacer les documents d'urbanisme en vigueur (cartes communales, PLU et PLUi à 45 communes), afin de garantir une politique d'aménagement du territoire globale et cohérente, dans le cadre de la loi Climat et résilience.

Retrouvez toutes les infos sur pluiloireforez.fr



COMMENT RESTER INFORMÉ ?

- Le site internet dédié : pluiloireforez.fr
- Des articles dans *Loire Forez magazine* et les bulletins municipaux

BESOIN D'INFOS COMPLÉMENTAIRES ?

- Service planification urbaine de Loire Forez Agglo : planification@loireforez.fr

Loire Forez Agglo

ACTIVITÉS
Mobilité
Cadre de vie Économie

HABITAT

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Tous concernés !

QUEL EST LE CALENDRIER DE LA DÉMARCHE ?

2023

- Diagnostic de territoire (87 communes)
Constats et enjeux.

2024

- Elaboration du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
Ce document traduit les orientations générales d'aménagement, d'équipement et de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers. Celles-ci sont débattues dans chaque conseil municipal puis en conseil communautaire.

2024-2026

- Traduction réglementaire du PADD
Définition des zonages, du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

2026-2028

- Arrêt du projet de PLU intercommunal à 87 communes en conseil communautaire.
- Avis des personnes publiques associées (services de l'Etat, Région, Département, SCoT, chambres consulaires...) et des conseils municipaux sur le projet de PLU intercommunal arrêté.
- Enquête publique
- Approbation du PLUi en conseil communautaire.

QUI VA ÉLABORER LE PLU INTERCOMMUNAL ?

Loire Forez agglomération pilote l'élaboration du PLUi, en collaboration étroite avec les 87 communes du territoire intercommunal, dans le respect de leur diversité et de leurs spécificités.

Maires, conseils municipaux, services communaux et intercommunaux sont associés à la démarche d'élaboration du PLU intercommunal, à travers différentes instances et temps d'échanges : groupes de secteurs géographiques, conférence des maires, travail en commune, débat en conseils municipaux, etc.

La démarche de cocoonstruction permettra d'aboutir à un projet partagé respectant les intérêts de chacun, en cohérence avec la vision communautaire.

D'autres partenaires sont également associés à l'élaboration du PLUi à 87 communes.
On peut notamment citer : les services de l'Etat, le schéma de cohérence territoriale (SCoT) Sud Loire, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Loire, la chambre de commerce et d'industrie, la chambre de métiers et de l'artisanat, la chambre d'agriculture...

Retrouvez toutes les infos sur pluiloireforez.fr

COMMENT RESTER INFORMÉ ?

- Le site internet dédié : pluiloireforez.fr
- Des articles dans *Loire Forez magazine* et les bulletins municipaux

BESOIN D'INFOS COMPLÉMENTAIRES ?

- Service planification urbaine de Loire Forez Agglo : planification@loireforez.fr

Aperçu du roll-up n°2



Loire Forez
Agglo

ACTIVITÉS
Mobilité
Cadre de vie *Économie*

HABITAT

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Tous concernés !

OBJECTIF DU PLUi : préserver notre cadre de vie et permettre un développement durable, équilibré et solidaire de notre territoire

DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

- Conjuguer la capacité d'accueil des entreprises et la gestion raisonnée du foncier
- Améliorer la qualité urbaine, paysagère et environnementale des zones économiques
- Diversifier l'offre de commerces et services de proximité
- Soutenir l'activité agricole et sylvicole
- Renforcer l'attractivité touristique de notre territoire

HABITAT ET CADRE DE VIE

- Promouvoir un développement résidentiel moins consommateur d'espace
- Faciliter le parcours résidentiel des ménages et offrir des logements adaptés aux situations familiales
- Valoriser le patrimoine bâti et naturel
- Préserver les qualités paysagères de notre territoire
- Garantir aux habitants un niveau d'équipement suffisant
- Redonner de l'attrait aux espaces publics

MOBILITÉS DURABLES

- Améliorer et diversifier les modes de déplacement
- Adapter les aménagements aux mobilités douces
- Contribuer à faire évoluer les déplacements quotidiens

**PRÉSÉRATION DES RESSOURCES
ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

- Réduire la consommation des espaces naturels et agricoles et en luttant contre l'artificialisation du sol
- Préserver la ressource en eau
- Protéger les espaces naturels remarquables et la nature
- Développer la nature en ville
- Encourager la sobriété énergétique et la production d'énergies renouvelables
- Favoriser l'économie circulaire et la réduction des déchets

Retrouvez toutes les infos sur pluiloireforez.fr

BESOIN D'INFOS COMPLÉMENTAIRES ?
Service planification urbaine de Loire Forez Agglo : planification@loireforez.fr







Aperçu du roll-up n°3



Exposition au siège de l'agglomération



Exposition en mairie de Montbrison



Exposition en mairie de Saint-Bonnet-le-Château

2. Les moyens donnés au public pour s'exprimer

- Plusieurs réunions publiques ont été organisées tout au long de l'avancée de la procédure d'élaboration du PLUi, afin que le public puisse prendre connaissance du projet, soit informé de l'état d'avancement de la procédure et puisse faire remonter ses observations et interrogations.

Une première série de réunions publiques, animées par les élus et présentant la démarche de PLUi, son cadre réglementaire, des éléments de diagnostic du territoire et la synthèse des enjeux qui en découlent, se sont déroulées en mai 2024 :

- o 16 mai 2024 – 19h30 – Salle des fêtes, Saint-Marcellin-en-Forez : environ 90 personnes présentes ;
- o 23 mai 2024 – 19h30 – Salle des fêtes, Boën-sur-Lignon : environ 100 personnes présentes ;
- o 29 mai 2024 – 19h30 – Salle des fêtes, Ecotay-l'Olme : environ 75 personnes présentes



Réunion publique ayant eu lieu dans la salle des fêtes Bernard Rouby, à Saint-Marcellin-en-Forez, le 16 mai 2024

pluiloireforez.fr/concertation/

Loire Forez Agglo

Compétence urbanisme PLUi en vigueur PLUi en cours d'élaboration Contact

UN DÉPLIANT D'INFORMATION
à disposition du public dans les mairies et au siège de l'agglomération (disponible depuis le 17 avril 2024).

RÉUNIONS PUBLIQUES ET THÉMATIQUES
3 réunions publiques ont été organisées en mai 2024 ([PowerPoint de présentation](#) et [Compte rendu](#)):
Jeudi 16 mai à 19h30 : St Marcellin-en-Forez, Salle Bernard Rouby
Jeudi 23 mai à 19h30 : Boën-sur-Lignon, salle des fêtes
Mercredi 29 mai à 19h30 : Ecotay L'Olme, salle des fêtes

6 réunions publiques ont été organisées en novembre et décembre 2024 ([PowerPoint de présentation](#) et [compte rendu](#)):
Mercredi 6 novembre à 19h30 : Boisset-Saint-Priest
Jeudi 7 novembre à 19h30 : Saint-Georges-Haute-Ville
Mercredi 13 novembre à 19h30 : Saill-sous-Couzan
Mercredi 27 novembre à 19h30 : Saint-Jean-Soleymieux
Jeudi 5 décembre à 19h30 : Chalain-d'Uzore
Mercredi 11 décembre à 19h30 : Saint-Priest-la-Vêtre

2 réunions thématiques ont été organisées les 26 et 30 juin 2025 avec les acteurs de l'environnement ([compte-rendu](#)) et de l'agriculture et de la forêt ([compte-rendu](#)).

Mise à disposition des comptes-rendus et supports de présentation des réunions publiques, sur le site internet du PLUi

Les moyens mis en œuvre pour informer et convier la population à ces réunions publiques ont été nombreux et variés :

- Des flyers, tirés à 2000 exemplaires, ont été mis à disposition du public dans les mairies des 84 communes de Loire Forez agglomération, à l'hôtel d'agglomération à la piscine Aqualude, dans les médiathèques de Montbrison et Saint-Just-Saint-Rambert, et au sein des Maisons France Service de Noirétable, Boën-sur-Lignon et Saint-Bonnet-le-Château.

Flyers recto/verso

- Des banderoles de presse ont été insérées dans le journal *Le Progrès* les 12, 19 et 26 mai 2024, dans le journal *Le Pays* les 16 et 23 mai 2024 et dans le journal *L'Essor* le 3 mai 2024.



Bandeau de presse du journal L'Essor, le 3 mai 2024

- L'information a été publiée sur le *Loire Forez Mag*, édition mai à août 2024.

PLUi

Quel aménagement du territoire pour demain ?

Nous préparons, Agglo et communes, le futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Il concerne l'ensemble du périmètre communautaire (87 communes), répondant ainsi collectivement à l'obligation de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec la Loi climat et résilience.

La Loi climat et résilience

En France, au cours de la dernière décennie, 24 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers en moyenne ont été urbanisés chaque année, soit près de cinq terrains de football par heure. Les conséquences de cette artificialisation des sols sont écologiques (réduction de la biodiversité, aggravation du risque d'inondation, limitation du stockage carbone), mais aussi socioéconomique (diminution du potentiel de production agricole, coûts des équipements publics, augmentation des temps de déplacements et de la facture énergétique pour les ménages, etc.).

Face à ce constat, la France s'est fixée, dans le cadre de la Loi climat et résilience du 22 juillet 2021, l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050, avec une trajectoire en deux temps :

- Réduire de moitié la consommation d'espaces entre 2021 et 2031, par rapport à la décennie précédente (donc - 50% en 10 ans).
- Puis, à l'horizon 2050, atteindre une artificialisation nette des sols de 0% (c'est à dire autant de surfaces « innutritives » que de surfaces artificialisées).

Vous souhaitez vous informer et participer ? Plusieurs solutions :

Des registres de concertation sont mis à votre disposition dans votre mairie ;

Des réunions publiques :

- Jeudi 16 mai à 19h30 à Saint-Marcellin-en-Forez Salle Bernard Roully
- Jeudi 23 mai à 19h30 à Boën-sur-Lignon Salle des fêtes
- Mardi 29 mai à 19h30 à Ecotay-l'Olme Salle des fêtes

Et six réunions à venir au second semestre 2024...
Un site internet dédié : www.plui.loireforez.fr

Pour y parvenir, la loi impose aux territoires de décliner cette trajectoire dans les plans locaux d'urbanisme, avec une première échéance au 22 février 2028. À cette date, tout document d'urbanisme ne permettant pas de réduire de moitié la consommation foncière, interdit la délivrance de certaines autorisations d'urbanisme.

23

Extrait du Loire Forez Mag, édition mai à août 2024

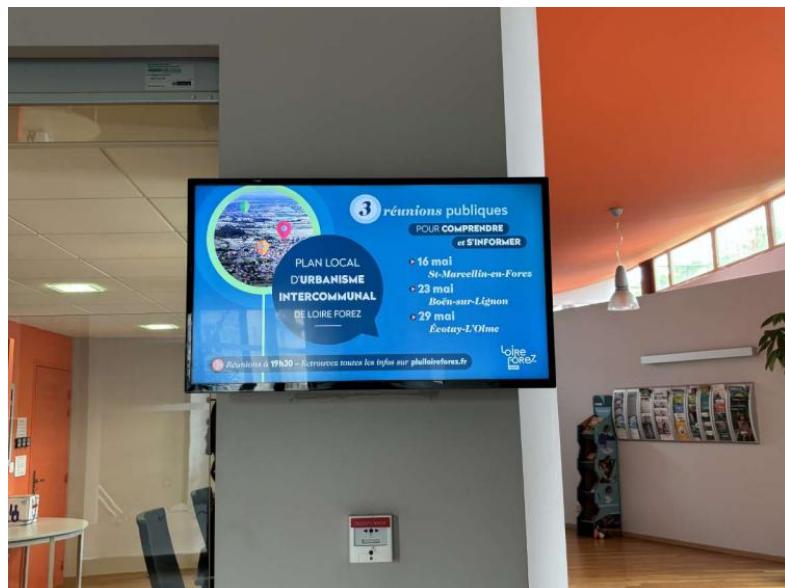
- Des affiches ont été diffusées dans les mairies des 84 communes concernées, à l'hôtel d'agglomération, à la piscine Aqualude, dans les médiathèques de Montbrison et Saint-Just-Saint-Rambert, et au sein des Maisons France Service de Noirétable, Boën-sur-Lignon et Saint-Bonnet-le-Château.



planification@loireforez.fr
Loire Forez agglomération
17 boulevard de la Préfecture
CS 30211 - 42605 MONTBRISON cedex

Affiche format A3

- L'information a été diffusée sur les écrans numériques de l'agglomération.



Ecran numérique présent à l'entrée du siège d'agglomération Loire Forez

- L'information a été mise en ligne sur les sites internet du PLUi et de Loire Forez agglomération.

POUR S'INFORMER



DES ARTICLES SUR LE PLUi
publiés dans *Loire Forez mag*, le magazine de l'agglomération,
aux étapes clés de la procédure et dans les bulletins municipaux.



UN DÉPLIANT D'INFORMATION
à disposition du public dans les mairies et au siège de
l'agglomération (disponible à partir du 17 avril 2024).



RÉUNIONS PUBLIQUES ET THÉMATIQUES
3 réunions publiques sont organisées en mai 2024 :
Jeudi 16 mai à 19h30 : St Marcelin-en-Forez, Salle Bernard Rouby
Jeudi 23 mai à 19h30 : Boën-sur-Lignon, salle des fêtes
Mercredi 29 mai à 19h30 : Ecotay-l'Ollme, salle des fêtes



POUR S'EXPRIMER



La concertation est ouverte depuis le lancement de la procédure.

Pour y participer rendez-vous dans l'onglet contact ou en mairie et à l'hôtel d'agglomération Loire Forez où des registres de concertations sont à votre disposition.

Extrait du site internet du PLUi

PLUi : TOUS CONCERNÉS !

3 réunions publiques
POUR COMPRENDRE et S'INFORMER

- 16 mai : St-Marcellin-en-Forez
- 23 mai : Boën-sur-Lignon
- 29 mai : Ecotay-l'Ollme

Loire Forez

Lien associé

www.plui.loireforez.fr

3 RÉUNIONS PUBLIQUES POUR COMPRENDRE ET S'INFORMER

Parce qu'il influe sur de nombreux aspects du quotidien – habitat, mobilités, économie, services, environnement... – le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) concerne l'ensemble des habitants des 87 communes du territoire de Loire Forez Agglo.

Afin de mieux comprendre les enjeux du PLUi, rendez-vous en mai pour assister à l'une des 3 réunions publiques qui se tiendront à 19h30 dans les communes suivantes :

- Jeudi 16 mai : Saint-Marcellin-en-Forez – Salle Bernard Rouby (14 rue du 8 mai 1945)
- Jeudi 23 mai : Boën-sur-Lignon – Salle des fêtes (1 bis place de l'Hôtel de Ville)
- Mercredi 29 mai : Ecotay-l'Ollme – Salle des fêtes (9A place de la Mairie)

Ce contenu vous a-t-il été utile ?

Oui Non

Partager sur :

Extrait du site internet de Loire Forez agglomération, onglet « Actualités »

Une seconde série de réunions publiques, sur l'état d'avancement du PLUi et sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), se sont déroulées en novembre et décembre 2024 :

- 6 novembre 2024 – 19h30 – Salle des fêtes, Boisset-Saint-Priest : environ 30 personnes présentes ;
- 7 novembre 2024 – 19h30 – Salle des fêtes, Saint-Georges-Haute-Ville : environ 50 personnes présentes ;
- 13 novembre 2024 – 19h30 – Salle des fêtes, Sail-Sous-Couzan : environ 30 personnes présentes ;
- 27 novembre 2024 – 19h30 – Salle des fêtes, Saint-Jean-Soleymieux : environ 70 personnes présentes ;
- 5 décembre 2024 – 19h30 – Salle des fêtes, Chalain-d'Uzore : environ 60 personnes présentes ;
- 11 décembre 2024 – 19h30 – Salle des fêtes, Saint-Priest-la-Vêtre : environ 40 personnes présentes.



Réunion publique ayant eu lieu dans la salle des fêtes de Saint-Georges-Haute-Ville,
le 7 novembre 2024



Réunion publique ayant eu lieu dans la salle des fêtes de Saint-Jean-Soleymieux,
le 27 novembre 2024

Les moyens mis en œuvre pour informer et convier la population à ces réunions publiques ont été nombreux et variés :

- Des flyers, tirés à 2000 exemplaires ont été mis à disposition du public dans les mairies des 84 communes de Loire Forez agglomération, à l'hôtel d'agglomération à la piscine Aqualude, dans les médiathèques de Montbrison et Saint-Just-Saint-Rambert, et au sein des Maisons France Services de Noirétable, Boën-sur-Lignon et Saint-Bonnet-le-Château.



Flyers recto/verso

- Des banderoles de presse ont été insérés dans le journal Le Progrès les 3 et 24 novembre et le 8 décembre 2024, dans le journal Le Pays les 31 octobre, 14 novembre et 5 décembre 2024, et dans le journal L'Essor le 25 octobre 2024.

Montbrison

La rénovation de la maison St-Joseph financée en partie par les fidèles

La maison Saint-Joseph est le lieu de rassemblement de la paroisse locale. Les prêtres et les fidèles occupent les lieux depuis novembre 2023. Le projet de réhabilitation du bâtiment avait commencé bien plus tôt en 2018. Découverte.

Cela fait presque un an que la paroisse Sainte-Claire Sainte-Thérèse en Forez a déménagé. Ses membres ont investi la maison Saint-Joseph. Ce bâtiment historique du cœur de ville se situe à l'angle du boulevard Louis-Dupin et de la rue du Faubourg-de-la-Croix. Un mouvement prévu de longue date puisque les préminces du projet datent de 2018.

À l'origine, cette bâtie du XVIII^e siècle appartenait à Georgette de Montchenou. Après avoir accueilli le collège Victor-Laprade durant la Seconde Guerre mondiale, entre autres, elle a fait don de l'ensemble au diocèse. De nombreuses activités jeunesse ont été organisées sur place depuis. « Les dernières occupantes étaient les lycéennes internes de J.B.-d'Allard il y a plus de dix ans », cite en exemple Don Martin Panhard, curé de la paroisse.

Parce qu'elle était devenue vétuste au fil du temps, le di-



Don Martin Panhard, curé de la paroisse Sainte-Claire Sainte-Thérèse en Forez, dans la toute nouvelle chapelle de la maison Saint-Joseph. Photo Charles-Édouard Chambon

cèle devait vendre cette grande maison. Avant de changer d'avis. « Nous avons eu de la chance que ça aboutisse. Le projet est important avec plus d'un an et demi de travaux », continue le religieux.

300 000

C'est, en euros, la somme apportée par les paroissiens

Et coûteux. Au total, la facture

s'élève à 2,3 millions d'euros. Le financement a été assuré grâce à la vente d'une partie du terrain pour un projet immobilier et à celle de bâtiments et de la salle paroissiale de Savigneux. Un appel aux dons aussi avait été lancé auprès des fidèles, il a rapporté plus de 300 000 euros. La partie logement a pu bénéficier d'une subvention au titre de l'action cœur de ville. « Le reste vient de nos fonds propres », précise le prêtre.

400 m² au sol
Les lieux ont été rénovés pour permettre de coller aux mieux

aux activités d'une paroisse. « Nous avons refait le cabinet d'architecte qui nous permettait de casser un mur pour créer une grande salle », confirme Don Martin Panhard. Cette dernière se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment. Elle accueille aussi bien des groupes de 50 personnes, que des préparations au mariage ou des cours de catéchisme.

Il faut dire que l'activité de la paroisse est importante : entre les 31 clochers et la trentaine de services paroissiaux (sacrement, permanences d'écoute, temps de prière, pastorale, ca-

téchisme, formations, etc.), il y a besoin de place. Avec plus de 400 m² au sol sur trois niveaux, les lieux permettent de tout faire dans de bonnes conditions.

Une chapelle ouverte toute la journée

C'est vraiment le rez-de-chaussée qui accueille les fidèles. Outre la grande salle, on y trouve aussi une très belle chapelle. Située sur la droite du site, elle a été créée au-dessus de l'ancienne, qui se trouvait à la cave. « Nous célébrons ici toutes les cérémonies que nous célébrions à la collégiale. La chapelle est ouverte depuis la rue de 7 à 20 heures tous les jours », précise le curé.

Le premier étage sert pour des réunions ou des questions administratives. Tout est parfaitement organisé pour permettre aux 150 fidèles qui s'investissent dans la vie dans la vie de la paroisse.

Enfin, le second niveau est consacré au logement des prêtres. Ces derniers vivent en communauté comme le requiert leur ordre, la communauté de Saint-Martin.

Pour l'heure, il reste une partie de la maison Saint-Joseph qui est peu exploitée. Le jardin. « Ce sera pour un futur chantier », se projette l'ecclésiastique.

• Charles-Édouard Chambon

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LOIRE FOREZ

6 réunions publiques

POUR COMPRENDRE & S'INFORMER

- 6 novembre Boisset-Saint-Priest
- 7 novembre St-Georges-Haute-Ville
- 13 novembre Sail-sous-Couzan
- 27 novembre Saint-Jean-Soleymieux
- 5 décembre Chalain-d'Uzore
- 11 décembre Saint-Priest-la-Vêtre

Retrouvez toutes les infos sur pluiloireforez.fr

429628600

Mornand-en-Forez • Les jeteurs de sorts se réfugient à la salle des fêtes avec leur butin

Cette nuit d'Halloween, d'étranges créatures en quête de bonbons ont débarqué dans les rues du village. Malheur à celui qui ne donnait rien, un sort lui était jeté, pour combien de temps ? Seul le jeteur de sort le sait. Heureusement, les habitants étaient assez généreux pour calmer les mauvais esprits. Et les petits monstres ont vite été se réfugier dans la salle des fêtes avec leur butin pour un partage équitable. Puis un repas leur était servi afin de les apaiser.

Un défilé eut lieu autour de la salle, afin de déterminer le plus beau déguisement enfant et adulte. Après avoir délibéré, le jury du comité des fêtes, qui organisait cette soirée diabolique, a attribué un bon d'achat de 25 euros à une petite sorcière et également un bon d'achat de 25 euros au petit chaperon rouge aux forces sans doute maléfiques. À peine quatre-vingts personnes ont eu le courage de venir affronter les démons.



Bravo à ces deux personnes qui remportent un bon d'achat de 25 euros chacune. Photo Marie-Louise Claret



Bandeau de presse du journal Le Pays, du 14 novembre 2024

- L'information a été publiée sur le Loire Forez Mag, édition septembre à décembre 2024.

DECRYPT'AGGLO

Comment favoriser une urbanisation durable et harmonieuse dans les prochaines années ?

En réponse à l'obligation de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec la Loi climat et résilience, nous poursuivons l'élaboration du PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) aux côtés des 87 communes du territoire. L'objectif est de préserver notre qualité de vie et de permettre un développement harmonieux, solidaire et équilibré du territoire.

Pour atteindre le « Zéro Artificialisation Nette des sols » (ZAN) en 2050 prévu dans la Loi climat et résilience, le PLUi poursuit 4 objectifs majeurs :

- conforter le dynamisme économique et la création d'emplois au regard des besoins et des atouts de notre territoire ;
- garantir un cadre de vie de qualité pour chacun d'entre vous ;
- faciliter les mobilités et développer les modes de déplacement durables ;
- préserver les ressources du territoire en prenant en compte les enjeux environnementaux.

Pourquoi un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ?

Le PADD est le document central du futur PLUi qui fixe les objectifs politiques et les grandes orientations d'aménagement de notre territoire intercommunal pour les années à venir.

Il a pour ambition de :

- protéger et préparer notre territoire aux défis de demain de manière réaliste ;
- garantir un territoire de la proximité (emploi, services, mobilité, attractivité, etc.) accessible à tous ;
- préserver les ressources et encourager le développement durable et la transition énergétique (agriculture locale, énergies renouvelables, économie circulaire, etc.) ;
- renforcer la solidarité et la singularité de notre territoire.

De nouveaux rendez-vous planifiés pour vous informer

Après l'organisation de réunions de concertation avec les habitants en mai dernier, de nouvelles réunions publiques sont programmées pour mieux apprendre les orientations politiques en matière d'aménagement du territoire :

- Mercredi 6 novembre à 19h30
Bolisset-Saint-Priest
- Jeudi 7 novembre à 19h30
Saint-Georges-Haute-Ville
- Mercredi 13 novembre à 19h30
Sal-sous-Couzan
- Mercredi 27 novembre à 19h30
Saint-Jean-Soleymieux
- Jeudi 5 décembre : 19h30
Chalain-d'Uzore
- Mercredi 11 décembre à 19h30
Saint-Priest-la-Vêtre

Ressources à consulter sur : plui.loireforez.fr

SEPTEMBRE - DÉCEMBRE

Extrait du Loire Forez Mag, édition septembre à décembre 2024

- Des affiches ont été diffusées dans les mairies des 84 communes concernées, à l'hôtel d'agglomération, à la piscine Aqualude, dans les médiathèques de Montbrison et Saint-Just-Saint-Rambert, et au sein des Maisons France Services de Noirétable, Boën-sur-Lignon et Saint-Bonnet-le-Château.

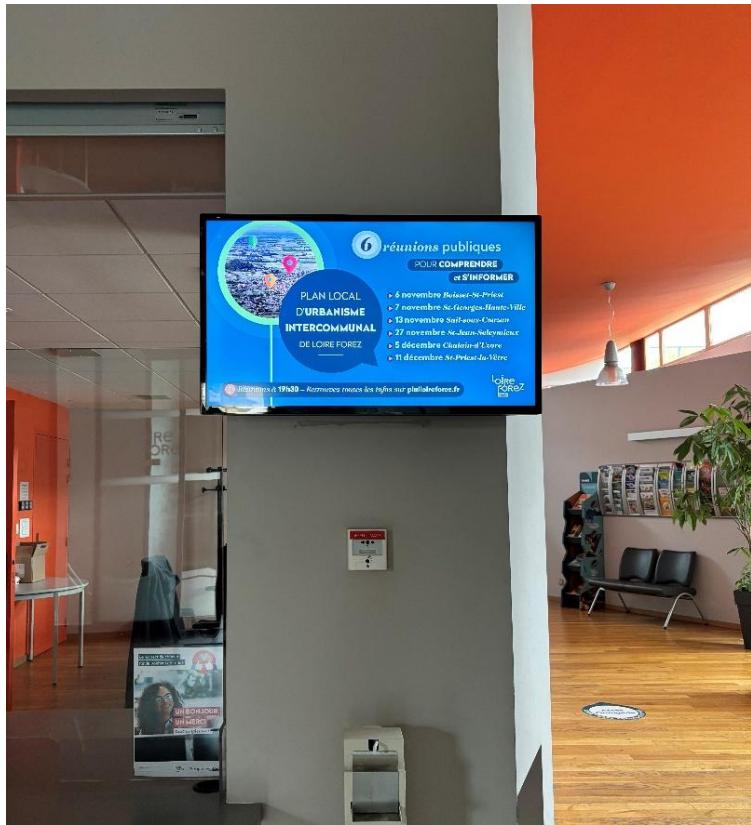


Affiche format A3



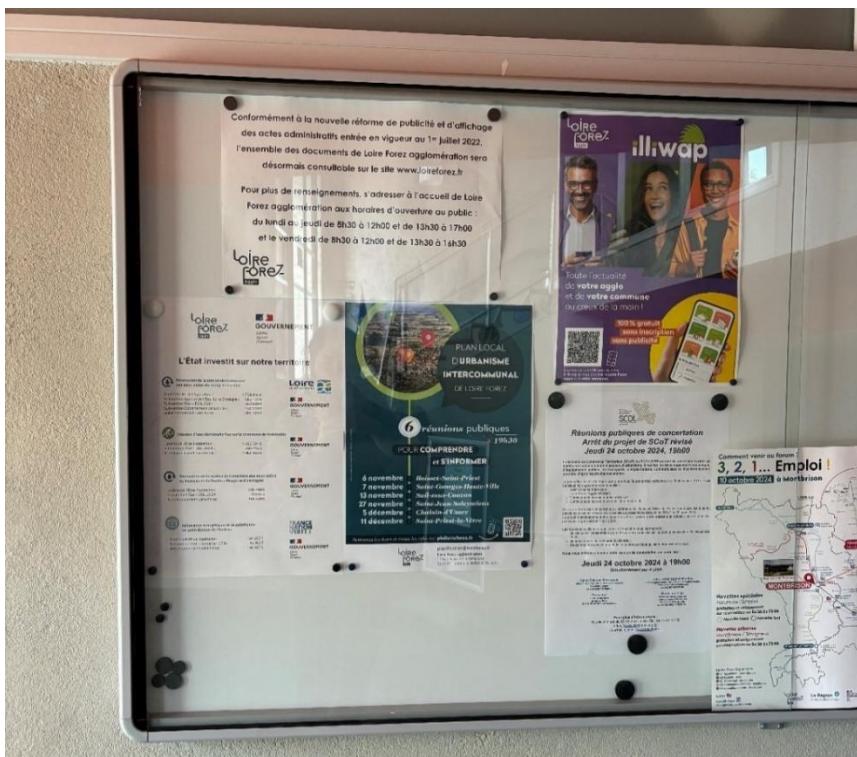
Affichage à la piscine Aqualude

- L'information a été diffusée sur les écrans numériques de l'agglomération.



Ecran numérique présent à l'entrée du siège d'agglomération Loire Forez

- L'information a été diffusée sur le panneau d'affichage au siège de Loire Forez agglomération :



Panneau d'affichage à l'entrée du siège d'agglomération Loire Forez

- L'information a été mise en ligne sur les sites internet du PLUi, de Loire Forez agglomération et sur la station Iliwap de l'agglomération et des communes.

 Compétence urbanisme PLUi 87 PLUi 45 Contact

 DES ARTICLES SUR LE PLUi
publiés dans *Loire Forez mag*, le magazine de l'agglomération, aux étapes clés de la procédure et dans les bulletins municipaux.

 UN DÉPLIANT D'INFORMATION
à disposition du public dans les mairies et au siège de l'agglomération (disponible depuis le 17 avril 2024).

 RÉUNIONS PUBLIQUES ET THÉMATIQUES
3 réunions publiques ont été organisées en mai 2024 ([PowerPoint de présentation](#) et [Compte rendu](#)) :

- Jeudi 16 mai à 19h30 : St Marcellin-en-Forez, Salle Bernard Rouby
- Jeudi 23 mai à 19h30 : Boën-sur-Lignon, salle des fêtes
- Mercredi 29 mai à 19h30 : Ecotay L'Olme, salle des fêtes

6 réunions publiques seront organisées en novembre et décembre 2024 :

- Mercredi 6 novembre à 19h30 : Boisset-Saint-Priest
- Jeudi 7 novembre à 19h30 : Saint-Georges-Haute-Ville
- Mercredi 13 novembre à 19h30 : Saillans-Couzan
- Mercredi 27 novembre à 19h30 : Saint-Jean-Soleymieux
- Jeudi 5 décembre à 19h30 : Châtelain-d'Izeire
- Mercredi 11 décembre à 19h30 : Saint-Priest-la-Vêtre



Extrait du site internet du PLUi

 SERVICES AU QUOTIDIEN CONNAÎTRE L'AGGLO ENTREPRENDRE ACTUALITÉS

[Accueil](#) / [Actualités](#) / [Actualités](#) / Découvrez le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

DÉCOUVREZ LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)



6 réunions publiques
POUR COMPRENDRE
et S'INFORMER

Retrouvez toutes les info sur [pluisforez.fr](#)

6 novembre
Boisset-Saint-Priest

7 novembre
Saint-Georges-Haute-Ville

13 novembre
Saillans-Couzan

27 novembre
Saint-Jean-Soleymieux

5 décembre
Châtelain-d'Izeire

11 décembre
Saint-Priest-la-Vêtre

Liens associés

[Site internet du PLUi \(lien direct vers pluisforez.fr\)](#)

Document associé

[Qu'est-ce qu'un PLUi ? \(à quoi ça sert ? Qui est concerné ?\) - Retrouvez les réponses dans ce dépliant \(PDF 26 Ko, pdf\)](#)

6 RÉUNIONS PUBLIQUES POUR COMPRENDRE ET S'INFORMER

Pour qu'il offre sur de nombreux aspects du quotidien - habitat, mobilité, économie, services, environnement... - le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) concerne l'ensemble des habitants des 37 communes du territoire de Loire Forez agglomération.

Afin de mieux comprendre les enjeux du PLUi, nous vous invitons rencontrons-nous à partir du mercredi 6 novembre 2024, dans 6 communes de notre territoire pour assister à des réunions publiques :

- Mercredi 6 novembre | BOISSET-SAINT-PRIEST | 19h30
Salle des fêtes du Gachet - 422 route du Drac
- Jeudi 7 novembre | SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE | 19h30
Salle des fêtes - 240 chemin de la route des Fées
- Mercredi 13 novembre | SAU-SOUS-COUZAN | 19h30
Salle des fêtes - 8 place de la Mairie
- Mercredi 27 novembre | SAINT-JEAN-SOLEYMIUS | 19h30
Salle des fêtes - 75 route du Drac
- Jeudi 5 décembre | CHATELAIN-D'IZEIRE | 19h30
Salle des fêtes - 35 route de Pringy
- Mercredi 11 décembre | SAINT-PRIEST-LA-VETRE | 19h30
Salle des fêtes - 33 route du Bourg

Extrait du site internet de Loire Forez agglomération, onglet « Actualités »



Extrait de la station illiwap de Loire Forez agglomération



MAIRIE DE SAVIGNEUX

Votre mairie

Actualités

Agenda

Participer

Contact

Votre mairie / Actualités / Réunions publiques sur le projet du PLUi à 87 communes

RÉUNIONS PUBLIQUES SUR LE PROJET DU PLUi À 87 COMMUNES

16/10/2024

Loire Forez agglomération organise des réunions publiques sur le projet du PLUi cette fin d'année.
Vous retrouverez les dates et lieux de réunion dans le flyer en pièce jointe.

Extrait station illiwap commune de Savigneux



Extrait station illiwap commune de Chalain-le-Comtal

Comme prévu dans les modalités de concertation définies au lancement du projet, les comptes rendus des échanges ayant eu lieu lors de ces réunions ont été établis et mis en ligne sur le site internet dédié au projet de PLUi.

Loire Forez

- [Compétence urbanisme](#)
- [PLUi en vigueur](#)
- [PLUi en cours d'élaboration](#)
- [Contact](#)

UN DÉPLIANT D'INFORMATION

à disposition du public dans les mairies et au siège de l'agglomération (disponible depuis le 17 avril 2024).

RÉUNIONS PUBLIQUES ET THÉMATIQUES

3 réunions publiques ont été organisées en mai 2024 ([PowerPoint de présentation](#) et [Compte rendu](#)) :

- Jeudi 16 mai à 19h30 : St Marcellin-en-Forez, Salle Bernard Rouby
- Jeudi 23 mai à 19h30 : Boën-sur-Lignon, salle des fêtes
- Mercredi 29 mai à 19h30 : Ecotay L'Olme, salle des fêtes

6 réunions publiques ont été organisées en novembre et décembre 2024 ([PowerPoint de présentation](#) et [compte rendu](#)) :

- Mercredi 6 novembre à 19h30 : Boisset-Saint-Priest
- Jeudi 7 novembre à 19h30 : Saint-Georges-Haute-Ville
- Mercredi 13 novembre à 19h30 : Sail-sous-Couzan
- Mercredi 27 novembre à 19h30 : Saint-Jean-Soleymieux
- Jeudi 5 décembre à 19h30 : Chalain-d'Uzore
- Mercredi 11 décembre à 19h30 : Saint-Priest-la-Vêtre

2 réunions thématiques ont été organisées les 26 et 30 juin 2025 avec les acteurs de l'environnement ([compte-rendu](#)) et de l'agriculture et de la forêt ([compte-rendu](#)).

Extrait du site internet du PLUi

- Registres de concertation :

Pendant toute la durée de la procédure, des registres de concertation ont été mis à la disposition du public dans les mairies des 84 communes concernées par le projet ainsi qu'au siège de l'agglomération.

Ces registres ont été complétés de deux notices explicatives (en mars 2023 et septembre 2024), visant à actualiser les informations données au public au gré de l'avancement de l'étude.

Le nombre de demandes et remarques du public au sein de ces registres est précisé dans le tableau ci-après.

<u>Registres de concertation</u>	nbr visites	nbr observations	nbr courriers annexés
Hôtel d'agglomération	3	2	4
Ailleux	1	0	1
Apinac	0	0	0
Arthun	7	6	1
Bard	0	0	0
Boën-sur-Lignon	0	0	12
Boisset-lès-Montrond	0	0	0
Boisset-Saint-Priest	2	1	2
Bonson	0	0	5
Bussy-Albieux	0	0	3
Cervières	0	0	0
Cezay	0	0	0
Chalain-d'Uzore	1	0	1
Chalain-le-Comtal	2	2	0
Chalmazel-Jeansagnière	0	0	0
La Chamba	0	0	0
Chambles	0	0	0
La Chambonie	0	0	0
Champdieu	0	0	0
La Chapelle-en-Lafaye	1	1	0
Châtelneuf	0	0	0
Chazelles-sur-Lavieu	2	2	2
Chenereilles	6	0	10
La Côte-en-Couzan	0	0	0
Craintilleux	5	5	2
Débats-Rivière-d'Orpra	0	0	0
Ecotay-l'Olme	4	4	1
Essertines-en-Châtelneuf	0	0	0
Estivareilles	2	2	1
Grézieux-le-Fromental	0	0	0
Gumières	0	0	0
L'Hôpital-le-Grand	4	1	3
L'Hôpital-sous-Rochefort	0	0	0
Lavieu	0	0	0
Leigneux	4	0	0
Lérigneux	0	0	0

Lézigneux	0	0	0
Luriecq	2	1	1
Magneux-Haute-Rive	3	2	0
Marcilly-le-Châtel	0	0	11
Marcoux	0	0	0
Margerie-Chantagret	12	5	0
Marols	0	0	0
Merle-Leignec	0	0	0
Montarcher	0	0	0
Montbrison	6	6	4
Montverdun	0	0	3
Mornand-en-Forez	0	0	0
Noirétable	0	0	0
Palogneux	0	0	0
Périgneux	0	0	0
Pralong	0	0	0
Précieux	2	2	2
Roche	0	0	0
Sail-sous-Couzan	0	0	0
Sainte-Agathe-la-Bouteresse	0	0	0
Saint-Bonnet-le-Château	0	0	0
Saint-Bonnet-le-Courreau	0	0	0
Saint-Cyprien	0	0	0
Saint-Didier-sur-Rochefort	1	0	1
Saint-Etienne-le-Molard	4	3	9
Sainte-Foy-Saint-Sulpice	0	0	0
Saint-Georges-en-Couzan	1	1	0
Saint-Georges-Haute-Ville	4	2	1
Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte	0	0	0
Saint-Jean-la-Vêtre	0	0	0
Saint-Jean-Soleymieux	14	14	0
Saint-Just-en-Bas	0	0	0
Saint-Laurent-Rochefort	0	0	0
Saint-Marcellin-en-Forez	5	5	4
Saint-Paul-d'Uzore	1	1	1
Saint-Priest-la-Vêtre	2	1	2
Saint-Just-Saint-Rambert	3	3	26
Saint-Romain-le-Puy	6	1	5
Saint-Sixte	2	1	6
Saint-Thomas-la-Garde	2	0	1
Sauvain	0	0	0
Savigneux	0	0	0
Soleymieux	0	0	1
Sury-le-Comtal	0	0	0
La Tourette	0	0	0
Trelins	0	0	0
Unias	1	0	1
Usson-en-Forez	2	2	0

La Valla-sur-Rochefort	2	2	0
Veauchette	0	0	2
Verrières-en-Forez	4	4	1
Vêtre-sur-Anzon	0	0	0
TOTAL	123	82	130

- Courriers et mails reçus dans le cadre de l'élaboration du PLUi

Les habitants de Loire Forez agglomération et des propriétaires fonciers habitant hors du territoire concernés par le PLUi ont pu adresser leurs doléances ou leurs interrogations soit :

- o par courrier à Loire Forez agglomération : 17 boulevard de la Préfecture, 42600 Montbrison, ou par le biais de leur commune,
- o par mail à l'adresse planification@loireforez.fr,
- o sur le site internet <https://www.pluiloireforez.fr/>.

Les demandes reçues sont réparties selon leur objet dans le tableau ci-après. Il est à noter que les demandes faites via le site internet dédié du PLUi étaient automatiquement transférées sur l'adresse mail planification@loireforez.fr, le chiffre ci-dessous est donc un cumul de ces deux modes de contact, sans distinction.

	Demande de constructibilité	Renseignement	Autre*	TOTAL
Courriers	60	2	16	78
Mails, site internet	39	5	16	60
TOTAL	99	7	32	138

Autre* : (modification règlement, identification changement de destination, demandes relatives aux sur-zonages...)

Bilan des contributions

L'ensemble des demandes recueillies au travers des différents moyens d'expression mis à disposition du public ont été classées selon une grille d'analyse organisée suivant l'objet de la demande :

- demandes de constructibilité – 75,1 % des contributions ;
- demandes de renseignements vis-à-vis de la procédure (dates d'enquête publique, modalités de consultation des documents...) – 3,5 % des contributions ;
- autres demandes (modification règlement, identification changement de destination, demandes relatives aux sur-zonages ...) – 21,4 % des contributions.